

Rapport n°21

Accusentu per l'avenente à a cunvenzione da appruntà a cuncession d'una suvvenzione nant'à i fondi naziunale di a Caisse d'Allocations Familiales (CAF) per u finanzamentu d'investimenti previsti à u centru suciale

Approbation de l'avenant à la convention d'investissement sur fonds nationaux entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Corse et la ville de Bastia

Depuis le 1er mars 2021, la Ville de Bastia, par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), assure la gestion du centre social de Paese Novu.

Afin d'accompagner la Ville dans ses opérations de rénovation et de réaménagement du centre social, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Corse a décidé de proroger la subvention d'investissement sur fonds nationaux d'un montant maximal de 150 000 euros représentant 50% des dépenses d'investissement engagées par la Ville, jusqu'au 31 décembre 2027, au regard de la programmation prévisionnelle des opérations envisagées :

- **Année 2025 : Travaux d'assainissement – 55 000 € HT**
- **Année 2026 : Mise en conformité ERP – 120 000 € HT**
- **Année 2027 : Remplacement des menuiseries – 125 000 € HT**

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'avenant à la convention d'investissement sur fonds nationaux entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Corse et la ville de Bastia ci-après annexée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention par laquelle la CAF attribue une subvention de 150 000 € à la ville de Bastia pour la réalisation d'investissements au sein du centre social de Paese Novu.

SYNTHESE

A CAF prulungheghja sin' à u 2027 una suvvenzione d'investimenti suffittata à 150 000 € per accumpagnà i travagli di rinnovu è di messa à e norme di u centru suciale.